

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social  
**Band:** 41 (1968)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Aspects sociaux de l'habitation et du développement urbain  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-126457>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Aspects sociaux de l'habitation et du développement urbain

(Suite et fin, voir « Habitation » N°s 3 et 5, 1968)

50

## VI. Résumé et recommandations

246. Dans la présente étude, les aspects sociaux de l'habitation et du développement urbain ont été abordés sous l'angle de l'expérience des pays développés et des pays en voie de développement.

247. Le plus solidement établi de ces principes est qu'une étude fragmentaire des problèmes humains et du développement social est vaine. Même si l'on ne parvient pas à appréhender globalement la question (en admettant que la chose soit jamais réalisable), il faut la concevoir comme un tout et s'y attaquer d'une façon aussi complète que possible.

248. La présente étude envisage l'habitation et le développement urbain comme des moyens propres à favoriser le progrès des populations et le développement des villes. L'idée maîtresse en est que les habitants des taudis, des quartiers pauvres, ou des bidonvilles, sont loin d'avoir tous les mêmes possibilités et d'être tous au même stade de développement, et qu'il existe entre les taudis ou les bidonvilles de grandes différences; et enfin que les programmes d'habitation et de développement urbain doivent tenir compte de ces disparités et, partant, offrir toute une gamme de solutions. En d'autres termes, les décisions quant au choix des emplacements, à l'aménagement des emplacements et des logements, aux normes concernant la surface habitable, aux ressources sociales à fournir et aux méthodes de développement urbain à utiliser, doivent être prises en fonction de la psychologie des différentes catégories de personnes visées.

249. L'étude pose en principe que le développement social est un processus d'ensemble, nonobstant le fait qu'il peut se mesurer à l'aide d'indices économiques, sociaux et physiques distincts. Les programmes de développement social et urbain doivent, à plus ou moins brève échéance, offrir les ressources et les possibilités nécessaires pour qu'il puisse y avoir progrès dans chacun des trois domaines en question.

250. Elle reconnaît que l'équilibre optimal se trouve réalisé dans le domaine du développement social et urbain quand les possibilités et ressources existantes encouragent et amènent la population à apporter une contribution optimale en participant aux plans, en prenant des initiatives au stade de l'exécution et en fournissant son travail et son épargne. Dans le cas des pays en voie de développement où ce sont les ressources humaines

qui sont les plus abondantes et les plus faciles à mobiliser, ce principe revêt une importance particulière.

251. L'équilibre optimal est réalisé lorsque les pouvoirs publics, jouant le rôle d'associé et d'apporteur de ressources et de connaissances nouvelles, établissent le programme de développement avec la population et lui offrent, à cette occasion, les ressources qui lui permettront de progresser. Toute activité a alors un rôle éducatif et favorise l'adaptation à la vie moderne et urbaine.

252. Tout au long de la présente étude, l'accent a été mis sur les investissements humains et sur les ressources, notamment sur les ressources permettant d'accroître les gains pour pouvoir financer la construction des logements par le biais des méthodes de développement communautaire<sup>50</sup>. Ainsi peut-on réaliser des économies immédiates à court terme en ce qui concerne la solution des problèmes posés par le logement et des économies à long terme du fait des progrès de la population.

253. Si l'on étudie les programmes de logement et de développement urbain dans les pays en voie de développement en tenant compte de ces principes sociaux, on peut arriver à quelques conclusions quant aux changements à apporter aux programmes et à l'administration pour, éventuellement, accroître les avantages sociaux des investissements effectués dans ces domaines.

## A. Exécution des plans et construction

254. L'idée que le logement et le développement urbain sont des facteurs du développement social ne peut être mise en œuvre que dans le cadre d'un plan régional englobant les plans de développement physique, social et économique. Sinon, l'organisme local chargé de l'exécution se trouve aux prises avec de grandes difficultés, notamment pour déterminer les programmes propres à renforcer le rôle économique des familles. Les programmes

<sup>50</sup> « Il ne s'agit pas de choisir entre les bidonvilles et les taudis surpeuplés d'une part et les cités modernes d'autre part. De nombreux choix difficiles devront être faits... Le choix devra reposer à chaque stade sur un compromis entre le possible et l'idéal, et ce compromis devra chaque fois tenir compte du fait que les services rendant possible l'assimilation à la vie urbaine – à savoir ceux qui consistent à assurer aux adultes une formation et un emploi, et aux jeunes l'éducation et des perspectives d'avancement – sont probablement aussi importants que les installations matérielles. » Rapport du Groupe spécial d'experts de l'habitation et du développement urbain (publication des Nations Unies, numéro de vente: 63.IV.1, par. 15).

de développement communautaire urbain comme les programmes urbains de construction et d'habitation souffrent de l'absence de principes solides de planification régionale. Que les plans régionaux soient nécessaires et que des efforts acharnés doivent être faits pour former un plus grand nombre de planificateurs compétents, est une des constantes de la politique de l'ONU <sup>51</sup>.

255. Dans la plupart des pays il existe un département, un organisme public ou un ministère qui s'occupe de l'administration des programmes de construction de logements, à l'échelon national. Pour que les aspects sociaux de l'habitation et du développement urbain soient pris en considération lors de l'établissement et de l'exécution desdits programmes, il faudrait élargir les attributions de ces services ou ministères. Voici deux suggestions qui sont en harmonie avec les tendances relevées dans plusieurs pays.

256. Tout d'abord, il est recommandé d'habiliter ces services à recourir à plusieurs méthodes de développement urbain et de réaménagement actuellement utilisées: aménagement des taudis, opérations de rénovation dans les bidonvilles, création de nouvelles agglomérations périphériques qui sont, en réalité, des villes nouvelles; création de villes nouvelles en fonction des nouvelles installations industrielles. L'administration des programmes d'habitation et de construction constituerait une section – importante – de ces services.

257. Les services ou ministères intéressés auraient les attributions indiquées dans le rapport du Groupe spécial d'experts de l'habitation et du développement urbain.

«Cette tâche comporterait: l'évaluation des besoins en vue de faciliter les décisions relatives à l'établissement des programmes; la participation, avec les autres organismes nationaux de planification et de programmation, à l'adoption des décisions de principe relatives aux investissements nécessaires en matière d'habitation et de développement urbain, à l'établissement des programmes et à leur répartition qualitative et géographique; la coordination et la surveillance des activités des organismes et des services d'exécution et la définition, en consultation avec les autorités sanitaires, des normes techniques et autres à respecter lors de l'exécution des programmes;

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 22 à 32.

Voir également: Planification régionale. Habitation, construction et planification, N<sup>os</sup> 12 et 13 (publication des Nations Unies, numéro de vente: 59.IV.7).

enfin, l'évaluation des méthodes, l'organisation de la recherche et la diffusion de ces résultats.» <sup>52</sup>

Il est, d'autre part, recommandé de créer, à l'intérieur du Département de l'habitation et du développement urbain, une division dotée du personnel nécessaire pour pouvoir mobiliser, à tous les niveaux, les personnes connaissant et comprenant bien les êtres humains. Jusqu'ici les planificateurs et administrateurs des programmes de logement et de développement urbain ont considéré les questions sociales comme relevant essentiellement de l'action locale. Ils n'ont pas encore essayé de trouver des planificateurs sociaux, ou des architectes du développement social. Il faudrait qu'ils comprennent les principes du développement communautaire et se rendent compte que cette méthode doit être enseignée aux personnes appelées à s'occuper d'urbanisme pour qu'elles l'appliquent dans la pratique.

258. D'après le Manuel d'autoconstruction des Nations Unies, l'équipe de base doit se composer d'un contre-maître de chantier et d'un spécialiste du travail de groupe pour qu'il y ait «un courant continu d'échanges humains du début à la fin du projet. Ce courant s'établit dès qu'un premier groupe de personnes se réunit pour entendre parler du programme. Il se maintient pendant l'enquête démographique et psychosociale et tout au long des diverses réunions consacrées à l'explication de chacun des aspects du projet et à l'examen des divers problèmes que posent les activités individuelles et collectives. C'est pourquoi il faut qu'une personne au moins, un spécialiste du travail de groupe, soit associée aux travaux du groupe du début jusqu'à la fin». <sup>53</sup>

259. Que l'on ait, d'autre part, besoin de gérants qualifiés de grands ensembles, c'est ce que montre bien le rapport du Groupe d'experts de la gestion de locaux d'habitation et de l'éducation des locataires. Il y est indiqué que «dans un certain nombre de pays la gestion efficace et suivie de vastes projets organisés d'habitation répondant à des fins sociales n'a pu être assurée. Il s'en est suivi une dégradation de ces grands ensembles qui a entraîné de lourdes pertes financières; le non-recouvrement des loyers, un effondrement du système de gestion assuré par les locataires qui a abouti à des désordres ou à des troubles; des habitudes fâcheuses et contraires à l'hygiène, les habi-

<sup>52</sup> *Rapport du Groupe spécial d'experts de l'habitation et du développement urbain, op. cit.*, par. 176.

<sup>53</sup> *Manuel d'autoconstruction* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.IV.4), par. 85.

tants se permettant, par exemple, d'introduire des animaux dans les pièces d'habitation, etc.», <sup>54</sup>

260. Avec l'apparition des méthodes de développement urbain que sont l'aménagement des taudis et la rénovation des bidonvilles, un nouveau type d'agent combinant les fonctions de gérant d'immeubles, d'animateur du développement communautaire et de spécialiste de l'aménagement des collectivités, est devenu nécessaire <sup>55</sup>. Le moyen le plus efficace de se procurer en nombre suffisant le personnel qualifié pour jouer ce triple rôle serait sans doute de laisser à l'organisme responsable du développement urbain et de l'habitation le soin de recruter, de former et de surveiller les agents en question; cette formule a été utilisée avec succès au Ghana (avec l'appui des Nations Unies) dans le cadre du programme de planification du développement communautaire entrepris au titre du projet de repeuplement de la vallée de la Volta.

261. Ce n'est pas seulement au stade de l'exécution que les programmes de développement urbain et de construction de logements doivent bénéficier de l'intuition et des conseils de ceux qui, de par leur profession, connaissent bien les êtres humains. Cette optique sociale n'est pas quelque chose qu'on puisse faire entrer en jeu après coup, au niveau de l'exécution, pour assurer le succès d'un plan établi par les services centraux. Elle doit exister à tous les niveaux de l'administration, à commencer par les plus élevés, où elle peut inspirer la politique, les plans, les normes, les modes de financement, les méthodes et les règles administratives.

262. Cette préoccupation sociale consiste d'abord à expliquer le facteur humain à ceux qui sont chargés de préparer et d'appliquer la législation. Il faut, pour ce faire, recueillir des données d'expérience des agents d'exécution, mettre diverses formules à l'épreuve et accumuler des connaissances sur les aspects sociaux de l'habitation et du développement urbain.

263. Il n'a jamais été facile de faire collaborer de façon suivie des représentants de ces deux secteurs d'activité que sont le développement social et le développement physique. L'expert du développement physique qui n'a guère d'expérience de la protection sociale a tendance à

exagérer ou à minimiser le facteur social. Il est enclin à ne demander de l'aide que pour la solution des problèmes qui lui causent le plus de souci. De ce fait, il est porté à voir dans l'agent de développement communautaire la personne qui lui offrira une collectivité docile et coopérative, une collectivité qui ne discute pas. De même, il a tendance à penser que le travailleur social doit être en mesure de remettre sur le droit chemin les alcooliques invétérés, les dévoyés, les familles aux prises avec des problèmes multiples et ce, dans ce qu'il considère comme un délai raisonnable, trois mois par exemple. Or, comme c'est là demander l'impossible, il tend à estimer que les deux professions en cause ne sont ni très efficaces ni très utiles.

264. D'autre part, les agents sociaux, du fait de leur formation limitée, ont des difficultés à s'adapter aux exigences et aux impératifs de l'habitation et du développement urbain. Le personnel de protection sociale a du mal à envisager la protection sociale sous l'angle des transports, du logement, des réseaux d'assainissement, des codes de zonage et de construction et du développement industriel. Et pourtant, si l'on veut que les aspects sociaux de l'habitation et du développement soient davantage connus et pris en considération, il faut qu'une collaboration s'établisse entre les deux secteurs d'activité aux divers stades de l'élaboration des projets et de leur exécution.

265. Il est souligné dans le chapitre sur l'aménagement des taudis et la rénovation des bidonvilles que ces programmes, pour apporter le maximum d'avantages sociaux à la population, doivent relever des administrations locales. Mais il y est également fait observer que nombre d'administrations locales n'ont pas les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de toutes les fonctions voulues.

266. Le Groupe spécial d'experts de l'habitation et du développement urbain a indiqué qu'«il faudrait créer une administration locale appropriée pour exécuter et, là où ce serait possible, préparer à l'échelon local les programmes et politiques du logement et du développement urbain dans le cadre des politiques et programmes régionaux et nationaux.» <sup>56</sup>

267. L'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique ont reconnu la nécessité d'utiliser les programmes de développement aux fins du renforcement et de l'amélioration des services admi-

<sup>54</sup> *Meeting of Group of Experts on Housing Management and Tenant Education, Wellington, Nouvelle-Zélande* (publication des Nations Unies, ST/TAO/SER. C/61), par. 362 a).

<sup>55</sup> H. Peter Oberlander, *A Report on the Establishment, Organization and Administration of an Institute for Community Planning in Ghana* (Nations Unies, TAO/GHA/6).

<sup>56</sup> *Rapport du Groupe spécial d'experts de l'habitation et du développement urbain, op. cit.*, par. 27.

nistratifs locaux. Aux Etats-Unis, l'autorité centrale exige que certaines villes se conforment à des normes données pour bénéficier de l'aide fédérale. Il s'ensuit que nombre de villes ont établi, bien plus tôt qu'elles ne l'auraient fait autrement, des codes modernes de zonage et de construction et des plans directeurs.

268. En URSS, l'autorité centrale s'occupe de la recherche en matière de construction, fixe les normes et spécifications et prépare les plans types des ateliers, des usines et des bâtiments. Un réseau ramifié, comprenant plus de 2500 usines d'éléments préfabriqués, 1300 entreprises de construction, de montage et d'assemblage, et près de 10 000 unités de construction et de montage, est chargé de l'application proprement dite sous le contrôle des administrations régionales et provinciales et des soviets municipaux <sup>57</sup>.

269. Lorsque la municipalité n'est pas en mesure d'agir seule, des agents peuvent être détachés de l'organisme central pour exécuter le programme en collaboration avec l'administration locale. Ils peuvent former le personnel qui les remplacera ensuite aux postes clefs. Ils doivent avoir un rôle analogue à celui que joue (au sens que revêt ce mot dans de nombreux pays d'expression française) l'*animateur* lorsqu'il essaie de créer des institutions et un système de coordination qui continueront d'exister, qu'il soit là ou non.

## B. Priorités dans l'élaboration des programmes

270. Les aspects sociaux dont il a été question au cours de la présente étude ont certaines répercussions d'ordre général quant aux priorités à accorder dans le cadre des programmes de logement et de développement urbain des pays en voie de développement.

a) Etant donné l'ampleur de la crise du logement dans tous les pays en voie de développement et l'absence de ressources financières et matérielles suffisantes pour y faire face, il est indispensable de veiller très attentivement à utiliser au mieux ces ressources. C'est pourquoi on met l'accent sur i) toute une série de méthodes d'autoconstruction se combinant parfois à des techniques modernes de construction; ii) les moyens propres à attirer dans ce secteur les capitaux privés, et notamment l'épargne des

propriétaires; iii) la nécessité de recourir moins largement aux subventions sauf lorsqu'elles portent sur des terrains aménagés et fournis à bas prix ou gratuitement pour encourager la construction de nouveaux logements; b) Il semblerait que les nouveaux projets de construction de logements urbains pour les groupes de population à faible revenu devraient être conçus de manière à remplir les conditions suivantes au cours des quelques années à venir: i) ils devraient être réalisés entièrement par et pour les familles qui ont des chances de s'intégrer à la main-d'œuvre industrielle de façon que les municipalités puissent compter, à brève échéance, si possible, sur un affermissement des éléments déterminant les ressources fiscales ou le taux d'imposition; ii) la plupart d'entre eux devraient être exécutés dans des zones périphériques ou dans de nouvelles zones d'expansion avec le même degré de concentration que dans les villes, et être conçus en fonction du développement de l'industrie ou des ressources; iii) ils devraient être réalisés sur des terrains non bâtis de façon à accroître le nombre de logements; c) Il faudrait détruire le moins possible de zones de taudis et notamment de bidonvilles au cours des quelques années à venir. Il n'est guère de villes qui puissent se permettre de démolir des zones habitées tant que le nombre des logements et celui des nouveaux emplois n'a pas augmenté. Mais l'aménagement des taudis, et notamment l'amélioration des conditions d'hygiène, devraient être grandement accélérés. On pourrait avoir recours à cet égard à la formule de l'autoconstruction assortie d'une aide technique;

d) Tous les programmes d'aménagement des taudis devraient être accompagnés d'efforts intensifs pour favoriser l'urbanisation et le progrès de la population sur le plan économique. C'est des zones ainsi aménagées que les nouvelles industries implantées en dehors de la ville tireront leur main-d'œuvre.

## C. Principes d'action future

271. Le moment est maintenant venu de déterminer les mesures que doivent prendre les Nations Unies pour aider les gouvernements à résoudre les problèmes sociaux que soulèvent la conception et la mise en œuvre des programmes de logement et de développement urbain.

### 1. Projets pilotes

272. On ne peut guère faire plus dans une première étude sur ce sujet complexe que jeter les bases d'une théorie

<sup>57</sup> Report of the Study Tour of Building Technicians from Latin America, Africa, Asia and the Middle East to the Union of Soviet Socialist Republics, 3-31 juillet 1963 (ST/TAO/SER. C/65), par. 47.

logique de façon à proposer au moins quelques idées à vérifier, à développer et, le cas échéant, à modifier. S'agissant des deux premières démarches, il n'est guère possible de faire quoi que ce soit de systématique ou de scientifique sous l'égide des Nations Unies, mais celles-ci peuvent encourager l'application de critères sociaux dans des pays qui diffèrent par leurs traditions culturelles, leur degré de développement économique et leurs ressources sociales. Elles aident ainsi grandement à accroître la masse des connaissances utiles dans ce domaine.

273. Si l'on veut vérifier et développer les idées proposées, il faut faire appel à toutes les disciplines intéressées, car la science et l'art du développement font appel à de multiples disciplines. Tout au long de la présente étude, on n'a cessé de préconiser une coopération plus étroite entre l'économiste et l'agent du développement communautaire, entre l'anthropologue ou le sociologue et le planificateur, entre le travailleur social et l'architecte. Mais rares sont les cas où ces spécialistes ont uni leurs efforts pour établir des plans intéressants une zone urbaine déterminée. Voici donc quelques suggestions dans ce sens :

- a) Il faudrait réunir un groupe d'experts composé de spécialistes de diverses disciplines pour définir les éléments essentiels de la mise sur pied et de l'exécution de projets pilotes en vue tant du développement urbain que du développement social. Parmi ces éléments on peut citer les méthodes démographiques aux fins de la planification, la méthode d'évaluation du coût des divers types d'investissements, les méthodes de comparaison portant sur les coûts et avantages, les méthodes permettant de faire participer les gens à l'établissement des plans de leur maison et les méthodes permettant d'éduquer les futurs occupants ;

- b) Il faudrait chercher à intéresser les gouvernements à l'exécution de tels projets pilotes.

## 2. Planification

274. La pénurie de planificateurs à l'échelon de la région et de la collectivité est largement reconnue. Avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement ghanéen a créé un Institut de la planification communautaire dont le fonctionnement et les activités de formation s'inspirent d'un esprit nouveau et réaliste<sup>58</sup>. Peut-être pourrait-on, après avoir procédé à une étude sur cet ins-

titut, créer sur le même modèle des instituts de formation régionaux dans d'autres régions.

275. On est revenu à maintes reprises dans la présente étude, sur le manque de coordination entre la planification du développement urbain et celle du développement économique à l'échelon local. Il serait bon, semble-t-il, d'entreprendre une étude sur certaines villes (choisies notamment dans les six pays qui ont fait l'objet de monographies parues sous le titre «Planification du développement économique et social équilibré»)<sup>59</sup>, en vue de déterminer les méthodes utilisées à l'échelon local, dans le cadre de divers projets de développement urbain, pour coordonner le développement urbain et le développement économique, et, plus précisément, de définir les mesures qui pourraient être prises sur le plan national pour accroître le revenu des familles touchées par le développement urbain et les préparer à s'intégrer à la main-d'œuvre industrielle.

## 3. Exécution sur le plan national

276. La présente étude recommande que soient élargies les attributions des services ou organismes s'occupant du logement et du développement urbain. Mais on ne pouvait y analyser le fonctionnement et la structure d'ensemble de services ayant une vocation aussi générale. Etant donné qu'une organisation adéquate et une répartition rationnelle des fonctions favoriseraient grandement la coordination sans laquelle il n'y a pas de développement possible, il serait bon de réfléchir davantage à la question. Un service du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a amorcé la préparation d'une étude sur certains aspects administratifs du logement et du réaménagement dans les pays en voie de développement. Il serait utile de s'assurer la coopération d'autres organismes intéressés pour la suite des travaux exigés par cette étude.

277. On a souligné ici qu'il fallait disposer, à tous les niveaux de l'administration, de personnes combinant la connaissance du développement social et celle du développement urbain. Comme les personnes remplissant ces conditions sont difficiles à trouver dans tous les pays, il serait peut-être bon de prendre les mesures suivantes :

- a) On devrait réunir un groupe d'experts de diverses disciplines qui mettrait au point un programme d'études propre

<sup>58</sup> P. H. Peter Oberlander, *A Report on the Establishment, Organization and Administration of an Institute for Community Planning in Ghana* (TAO/GHA/6)

<sup>59</sup> *Planification du développement économique et social équilibré. Six monographies* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 64.IV.8).

à donner aux intéressés des connaissances techniques et l'optique nécessaires. Il ne suffit pas de prévoir dans les programmes des cours de planification ou de service social calqués sur ceux qui sont destinés aux spécialistes de l'une ou l'autre de ces deux disciplines ;

b) Pour la formation de ceux à qui doit être confiée la section sociale du ministère du développement urbain, il faudrait organiser un cours supérieur portant sur l'urbanisation, la planification et le logement, à l'intention des diplômés spécialisés en sociologie, en service social ou en anthropologie ;

c) Pour la formation des futurs « administrateurs sociaux » ou « planificateurs sociaux » des programmes d'aménagement des taudis, et celle des futurs responsables de la gestion d'immeubles, il faudrait créer des instituts régionaux spécialisés. Le programme comporterait des cours d'initiation aux méthodes du développement communautaire et à certains aspects de la protection sociale. Il faudrait également y faire figurer, pour les planificateurs ou administrateurs des programmes d'aménagement des taudis, des cours portant sur la planification et les méthodes de développement urbain, et, pour les responsables de la gestion d'immeubles, des cours sur l'entretien et la gestion des locaux d'habitation.

278. Le programme de formation devrait, comme le programme destiné aux spécialistes de l'aménagement des collectivités, être de niveau intermédiaire.

#### **4. Exécution à l'échelon local**

279. Etant donné que l'aménagement des taudis, en tant que méthode de développement urbain, n'a guère reçu d'attention dans les pays en voie de développement jusqu'à une date récente et qu'il soulève des problèmes techniques et juridiques sérieux, on pourrait effectuer une étude portant sur certaines villes où ont été entrepris des programmes d'aménagement des taudis afin de voir comment les problèmes techniques et juridiques y ont été résolus et de mettre au point les grandes lignes de l'action législative et administrative. Il faudrait se référer, à titre d'exemple, aux taudis se trouvant sur des terrains appartenant à des propriétaires qui ont des locataires plutôt qu'aux taudis établis sur des terrains n'appartenant pas à des propriétaires logeant dans des maisons individuelles.

280. L'aménagement des emplacements et des installations communautaires laisse généralement à désirer dans le cas des logements destinés aux familles à faible revenu.

On pourrait donc étudier un groupe de projets particulièrement réussis mis en œuvre par divers pays en vue d'analyser l'importance sociale de l'aménagement des immeubles, l'attitude des locataires à l'égard de ce qui leur paraît beau, et le degré d'intérêt actif manifesté par la collectivité. Cette étude devrait être complétée par l'analyse de quelques projets ne suscitant aucune réaction dynamique et s'inspirant de conceptions stéréotypées afin de découvrir ce que pensent les occupants et de déterminer les mesures qui pourraient être prises pour y rendre la vie plus attrayante.